

Décision du Directeur n° 2025/1

DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

Le Directeur du Centre Hospitalier de Givors,

VU l'article L.6143-7 du code de la santé publique relatif à la compétence des directeurs des établissements publics de santé,

VU l'article D.6143-33 à D.6143-35 du code de la santé publique relatifs aux modalités de délégation des directeurs des établissements de santé,

VU l'arrêté n°2023-17-0541 de l'ARS du 8 décembre 2023 portant désignation de Mme Corinne JOSEPHINE, Directrice d'Hôpital, directrice adjointe au département des ressources matérielles des Hospices Civils de Lyon (HCL), pour assurer l'intérim des fonctions de direction du Centre Hospitalier de Givors et de l'EHPAD Les Allobroges de Chaponnay à compter du 1er janvier 2024,

Vu l'arrêté du CNG du 16 décembre 2024 nommant M. Mathys RAGANOT directeur-adjoint au CH de Givors et EHPAD de Chaponnay

DECIDE

ARTICLE 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Monsieur Mathys RAGANOT, Directeur des services économiques, logistiques, techniques et restauration, au Centre hospitalier de Givors, pour tous les actes administratifs dans le cadre de la garde de direction du Centre hospitalier de Givors et de l'EHPAD des Allobroges à Chaponnay ;

ARTICLE 2 : Cette délégation de signature prend effet à compter de ce jour.

Fait à Givors, le 01/01/2025

Le Directeur,



C. JOSEPHINE

**Le Directeur Adjoint
en charge des ressources économiques,
logistiques, techniques et restauration,**



M. RAGANOT